

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-106 du 27 Mai 2013

L'an deux mil treize, le vingt sept mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-ARTOIS s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Josiane STORET – Maud LACMENT – Chrystèle LECTEZ – Evelyne DROMART

MM. Julien MAHIEU - Yves MARECHAL – Bernard SEGERS – Yves BONNERRE – Eric REMY – Eugène LEFEBVRE – Philippe GORGUET – Jean-Marie PLESSIET – Lucien CORBEAU – Albert DOBOEUF - Pierre COLLE – Serge NACRY – Jean-Noël MENAGE – François KOLAZA – Jean-Charles DERUE – Philippe LEFORT – Xavier LEROUX – Lionel ANTINORI – Gabriel TRANNIN – Jean-Marie BLAISE – Michel POUILLAUDE – Daniel BEDU

Yves MARECHAL absent et excusé, a été suppléé par Me Fabienne DERANCOURT
Lucien CORBEAU absent et excusé, a été suppléé par Mme Carole TOURBEZ
Albert DOBOEUF absent et excusé, a été suppléé par M. Jacques WEEXSTEEN
Jean-Noël MENAGE absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY
Philippe LEFORT absent et excusé, a été suppléé par M. Dominique LEMAIRE
Jean-Marie BLAISE absent et excusé a été suppléé par M. Jean-François BERTIN
Michel POUILLAUDE absent et excusé a été suppléé par M. Jean-Paul LEBRET
Daniel BEDU absent et excusé a été suppléé par M. Régis RICHARD

Jean-Charles DERUE absent excusé a donné pouvoir à M. Bruno DUVERGE
Chrystèle LECTEZ absente excusée a donné pouvoir à M. Michel LALISSE

Objet : Cession d'un terrain à la Société Poste Immo

La séance ouverte, Monsieur Le Président expose au Conseil de Communauté la compétence de la Collectivité en matière de développement économique.

Dans le cadre de cette compétence, la Collectivité a viabilisé des terrains susceptibles de recevoir de l'activité économique notamment dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités du Moulin.

Monsieur Le Président précise que la Société Poste immo est entrée en contact avec la collectivité pour envisager la construction d'un centre courrier pour le secteur de Bapaume et la création de cellules commerciales de locations.

La Société Poste Immo est intéressée par une parcelle de 4 500 m² environ située sur la zone du Moulin.

Monsieur Le Président précise que cette parcelle serait vendue à la Société Poste Immo qui a obtenu un droit à construire sur la base de 12,00 euros hors taxe le m². La confirmation de l'avis des domaines a été sollicitée sur ce prix de vente qui avait été confirmé par le service des domaines pour le compte de la Communauté de Communes de la Région de Bapaume.

Monsieur Le Président propose de confirmer cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

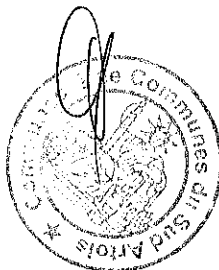
- d'approuver la vente de la parcelle à la Société Poste Immo,
- d'approuver le prix de cession sur la base de 12,00 euros hors taxe le m²,
- d'autoriser Monsieur Le Président à représenter la collectivité dans l'acte notarié,
- de confier à Maître BRETTE le soin de rédiger cet acte.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 29 mai et transmission en Préfecture le 29 mai 2013.

Pour extrait conforme.

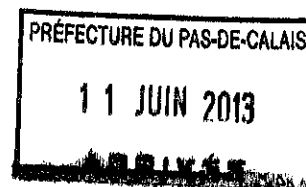
Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 29 mai et transmission
en Préfecture le 29 mai 2013.
Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



2013-106 27/05/2013 DEL
CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE POSTE IMMO

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Collectivités Locales

11 JUN 2013

ARRIVÉE